

La **station** de pompage et la réserve n'existent pas à l'heure actuelle. Un schéma de traitement, stockage et distribution sera réalisé une fois l'autorisation d'exploiter le forage obtenu. Ces éléments seront également positionnés en fonction des règles de l'urbanisme autour du parc. A première vue, ces constructions seront placées dans le bâtiment existant sur la parcelle **ZM 43**. Leur position à proximité du parc permettra de faciliter leur contrôle. Un local technique sera également nécessaire au-dessus de l'ouvrage sur la parcelle ZM 45.

En ce qui concerne les **besoins en eau**, la consommation en eau potable est actuellement de 700 m<sup>3</sup> par an. La consommation annuelle du parc ne devrait pas varier de manière importante. En effet, pour réduire une partie de sa consommation en eau, le parc a entamé une réflexion sur la mise en place de toilettes sèches pour les visiteurs et/ou sur la mise en place d'un recyclage des eaux des lavabos en direction des chasses d'eau. Les chiffres de consommation journalière exacts ne sont pas connus, cependant, elle semble varier de moins d'un m<sup>3</sup> à plus de 10 en fonction du nombre de visiteurs. D'après le SIE d'Authoison, le record de consommation journalière du parc a eu lieu pendant les précédentes vacances de la Toussaint. Ainsi, ce n'est pas tant la consommation annuelle qui ne peut pas être assurée par le distributeur d'eau potable mais bien les variations saisonnières et notamment en période de tension.

Enfin, le parc a une réflexion sur la mise en place de jeux d'eau qui augmenterait légèrement sa consommation en eau en période estivale (et non à la Toussaint). Ainsi, un pompage de 4 m<sup>3</sup>/h ne serait réalisé que sur quelques heures par jour et pas tout au long de l'année. Les volumes à prélever dans le milieu naturel seront définis avec précision, une fois la filière de traitement définie avec précision. Il est également prévu qu'ils fassent l'objet d'un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement et de la Loi sur l'Eau.